

réglent leurs affaires, de parler à leurs proches et de se mettre en règle avec Dieu.

Honorables sénateurs, pourquoi donc le gouvernement canadien n'a-t-il rien fait? Sait-on que les 32,623 décès causés par des maladies liées à l'usage du tabac en 1982 équivalent à la mort de 100 Canadiens par jour dans un accident d'avion? Quelle tragédie! Le fait que le Canada tolère pareille situation, en permettant sans réglementation spéciale la production, la promotion et la vente d'un produit dangereux et inutile constitue, effectivement, un énorme scandale à l'échelle nationale. Quelle faute commettent les gouvernements qui n'adoptent pas de mesures législatives destinées à prévenir ces pertes considérables de vie et d'argent! Je vous le demande, honorables sénateurs, pourquoi les gouvernements sont-ils si lents, si hésitants, si timides et si irresponsables? Est-ce par apathie, par crainte, par stupidité, par souci électoral? Est-ce à cause du puissant lobby du tabac et de ses dépenses annuelles de 100 millions de dollars en publicité? Est-ce parce que les taxes sur les produits du tabac rapportent annuellement 5 milliards de dollars? Est-ce parce que les fabricants de tabac gonflent les coffres des partis politiques? Ou est-ce pour toutes ces raisons à la fois? Dites-le-moi. Allez le dire aux victimes du tabac. Veuillez le dire aux Canadiens qui, devant le nombre de morts causées par le tabagisme et ce qu'il nous en coûte économiquement, s'indignent de voir que leurs concitoyens, ceux qui décident, les décisionnaires, les législateurs et les gouvernements restent indifférents et refusent de s'attaquer de front à cette épidémie pour l'enrayer. J'exhorte le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, qui s'est prononcé contre l'usage du tabac, à faire preuve de plus de courage, d'esprit d'initiative et d'intelligence en proposant dans les plus brefs délais un projet de loi et des règlements qui soient applicables en vue de réduire l'usage du tabac au Canada. J'exhorte les sénateurs qui ont des liens avec les fabricants de tabac à amener ces derniers à réviser leurs pratiques.

Les organismes anti-tabac nous ont dit qu'il y avait de nombreuses infractions au code que se sont donné même volontairement les fabricants. Seules quatre Sociétés au Canada vendent ces 70 milliards de cigarettes. Imperial Tobacco est la plus importante, suivie par Rothmans of Pall Mall, R.J. Macdonald Inc. et Benson and Hedges. Certaines d'entre elles font aussi le commerce des alcools, autre produit nocif.

Le sénateur Bosa: Ne vous mêlez pas de cette question.

Le sénateur Haidasz: J'incite les sénateurs à collaborer à la lutte contre le tabac. Il existe des obstacles, bien sûr, mais tel est le défi que nous devons affronter ensemble. J'attends maintenant vos interventions dans ce débat et j'espère que le projet de loi S-8 sera renvoyé au comité compétent pour un examen approfondi.

Je termine en remerciant mes parents du fond du cœur de m'avoir fait connaître les bienfaits d'un foyer où l'on ne fumait

pas. Je remercie mes pairs de leur bon exemple. Je suis reconnaissant à notre conseiller juridique, M. Raymond du Plessis, qui m'a aidé à transposer mes idées dans le langage juridique qui figure dans le projet de loi à l'étude.

Honorables sénateurs, je suis persuadé qu'il y a en nous des trésors de sagesse, de volonté et d'expérience à mobiliser et à employer du mieux que nous pouvons pour améliorer la qualité de vie de nos concitoyens et leur longévité.

J'exhorte donc les sénateurs à relever le défi avec un sentiment d'urgence et avec détermination. Nous avons là une autre magnifique occasion de servir les meilleurs intérêts de notre population.

(Sur la motion du sénateur Bosa, le débat est ajourné.)

● (1700)

AFFAIRES SOCIALES, SCIENCES ET TECHNOLOGIE

AUTORISATION AU COMITÉ DE VOYAGER—AJOURNEMENT DU DÉBAT

L'honorable Philippe Deane Gigantès, conformément à son avis de motion du 18 février 1986, propose:

Que le comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, autorisé par le Sénat le 29 octobre 1985, à faire enquête et rapport sur le document d'étude sur la formation et le document intitulé: «Occasions d'emploi: Préparation pour l'avenir», ou tout sous-comité ainsi autorisé par le comité, puisse se transporter d'un endroit à un autre où que ce soit au Canada et à l'étranger aux fins de son enquête.

—Honorables sénateurs, cette motion et les crédits qui y sont reliés ont été approuvés par le comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, sur la recommandation de son comité directeur qui a consenti à la proposition du sous-comité de l'emploi et de la formation. Nous avons demandé la permission de modifier le budget et de voyager pour une raison très simple. Nous nous sommes rendu compte que le professeur en économie de Toronto que nous faisons venir à Ottawa exige des honoraires de \$600 par jour, auxquels il faut ajouter le prix du billet d'avion et une indemnité journalière. Si un membre de notre comité, voyageant peut-être avec un autre comité, lui rend visite à son bureau, ce même professeur peut par contre se prêter à une entrevue enregistrée de trois heures pour rien de plus, peut-être qu'une invitation à déjeuner.

Les professeurs du Massachusetts Institute of Technology sont disposés à accorder à un sénateur canadien le privilège d'une entrevue de trois heures pour rien, si le sénateur se rend auprès d'eux. Les mêmes professeurs exigeraient des honoraires de \$2,000 ou \$3,000 pour venir ici. Voilà pourquoi nous demandons la permission de nous déplacer. Ces déplacements n'entraîneront pas d'augmentation du budget du sous-comité. Le comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration, qui a été avisé, donne sa permission.

(Sur la motion du sénateur Marshall, le débat est ajourné.)

(Le Sénat s'ajourne à 14 heures demain.)